



Saint-Paulin
*Une municipalité plus
attentive aux personnes*

Municipalité Saint-Paulin
2873, rue Lafèche
Saint-Paulin (Québec)
J0K 3G0

AVIS PUBLIC CONCERNANT LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN ÉLECTION MUNICIPALE DU 2 NOVEMBRE 2025

Par cet avis, **Jean Lacroix, avocat et président d'élection**, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le **18 septembre 2025**. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. **Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :**
 - vous avez 18 ans accomplis;
 - vous avez la citoyenneté canadienne;
 - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.

De plus, le **2 novembre 2025**, vous devez remplir l'une des deux conditions suivantes :

- Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, au président d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit.

Adresse : Hôtel de ville, 2873 rue Laflèche, Saint-Paulin (Québec)

Jours et heures :

- **Le mardi 14 octobre 2025, de 13 h à 16 h 30**
- **Le jeudi 16 octobre 2025, de 16 h 30 à 20 h**
- **Le mardi 21 octobre 2025, de 9 h à 12 h**

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre le président d'élection (ou encore la secrétaire d'élection) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Coordonnées du président d'élection

Numéro et voie	Bureau	Municipalité	Code postal
2873, rue Laflèche	Hôtel de ville (à l'intérieur de la Caisse populaire)	Saint-Paulin	J0K 3G0
Numéro de téléphone	Poste		
819 268-2026	2750		

Signature **Lieu :** Saint-Paulin **Date :** 2025 septembre 25



Jean Lacroix, avocat et Président d'élection